

La possible implantation d'un relais de téléphonie mobile à l'église créé le débat... et quelques remous

MARÇEUIL

L'opérateur de téléphonie mobile Orange a proposé à la municipalité l'installation de trois antennes relais sous les cloches de l'église. Avant de prendre toute décision, le conseil municipal a prié Orange de présenter son projet aux habitants.

Ce n'est qu'un projet. Dont tous les aspects techniques sont ficelés, mais c'est un projet. Installer trois antennes relais dans le clocher de l'église, c'est l'idée présentée par Orange, « pour améliorer la qualité de communication "indoor" ». Et développer l'Internet mobile 3G (UMTS).



Entre les habitants présents et les techniciens d'Orange, un face-à-face houleux.

Installation imaginée sur un bâtiment public, donc soumise à un avis du conseil municipal. Lequel, par la voix du maire, Daniel Damart, a demandé la tenue d'une réunion publique préalable. « Le conseil municipal doit se faire son idée. Aucune décision n'est prise », expose le maire.

L'implantation des relais se traduirait par la conclusion d'un bail commercial avec Orange, qui rapporterait à la commune 2 500 E chaque année.

Argument qui n'en est pas un, pour le maire : « *On ne va pas vendre la santé des gens.* »

La santé, et l'impact des émissions sur les riverains, voilà le sujet qui fâche. Le chargé de communication et santé d'Orange, M. Stoup, a eu beau détailler la réglementation, les mesures de champs électromagnétiques et les travaux des scientifiques en cours, la soixantaine de Maroeuillois présents répond « *principe de précaution* ». Le hic, selon eux, c'est la proximité des écoles. « *Tout le monde a peur que ses enfants aient un cancer. On a peur. Point barre. Il y a l'incertitude* », hurle un père de famille, qui préférerait une implantation plus lointaine. « *Plus l'antenne est éloignée plus le portable émet de rayonnements et chauffe* », selon les techniciens. (Ndlr : "chauffe" = Irradiation micro-ondes !) « *S'il y a un endroit où mettre l'antenne, c'est sur l'école. C'est sous l'antenne qu'on est le moins exposés* », reprend M. Stoup, précisant qu'« *aucune réglementation n'interdit d'installer une antenne au pied d'une école.* »

L'agitation et les coups de gueule se succédant, les références à des rapports contradictoires échauffant les esprits, une habitante, posée, a formulé une demande simple : « *On a des doutes, on ne sait pas, il y a des incertitudes. Je voudrais que le conseil municipal applique ce principe de précaution.* » Un riverain ne s'inquiète pas : « *Quand on a électrifié les villes, on a dit que c'était dangereux. Des émetteurs télé et radio, il y en a partout depuis des dizaines d'années, c'est pareil.* » Orange attend maintenant la décision du conseil municipal. Mais semble disposer de solutions alternatives pour mieux couvrir le territoire, coûte que coûte.

« *Sous une certaine hauteur, les travaux ne sont pas soumis à déclaration* », glisse M. Stoup. Selon son collègue, M. Marquis, « *pour une installation chez un particulier, une déclaration doit être instruite. Mais le maire ne peut refuser qu'avec des arguments de poids.* » •

BENOÎT FAUCONNIER

Mr Stoup d'Orange n'a pas encore compris que c'est fini...!!

Pétition Internationale BioInitiative EEA



Protégez la santé humaine contre les rayonnements électromagnétiques



Aller à L'essentiel : [BioInitiative explications 0,6 V/m : cliquer](#)